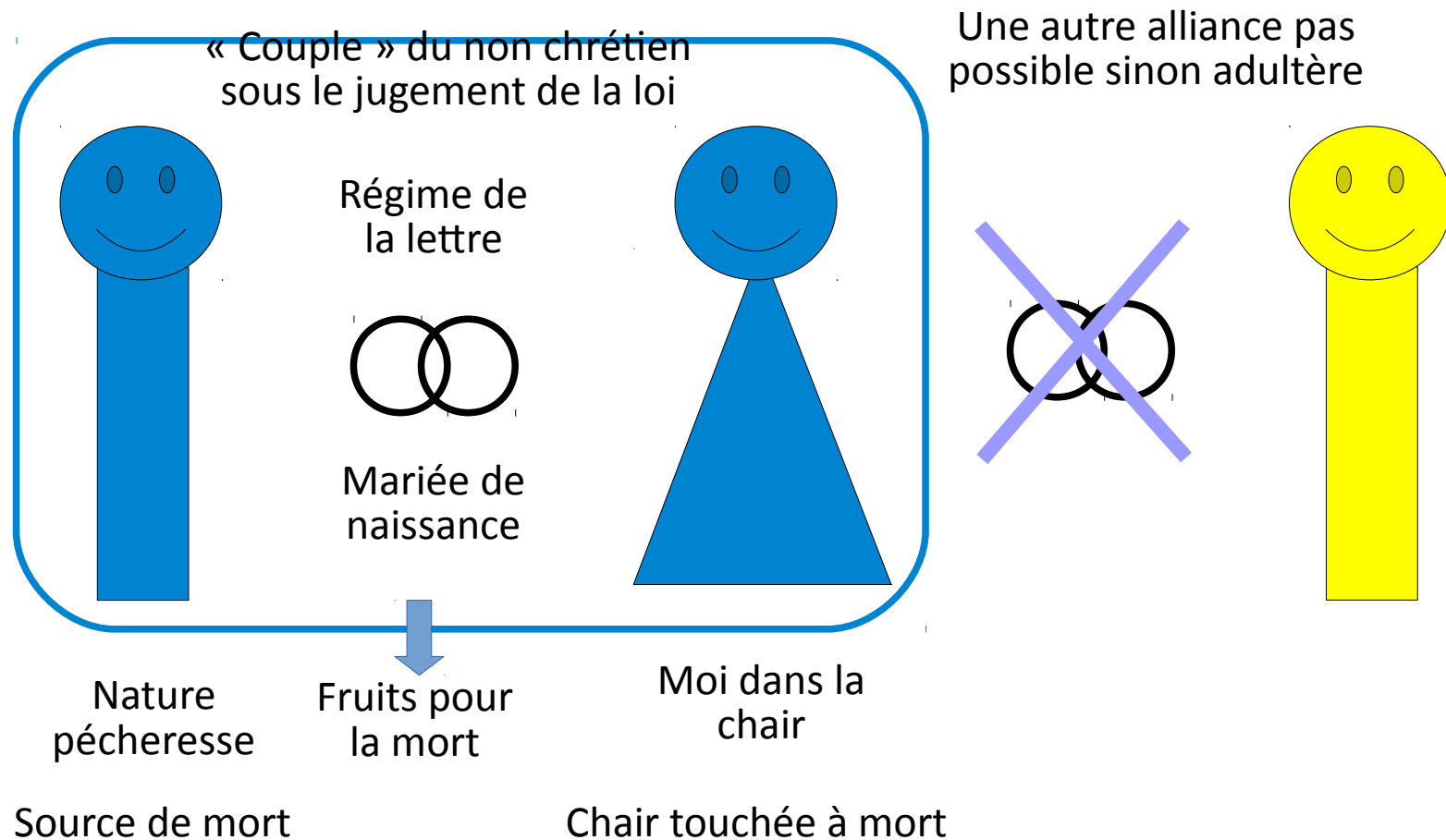


*Une femme mariée est liée pas la loi à son mari tant qu'il est vivant ;*

*Si du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, elle sera appelée adultère.*

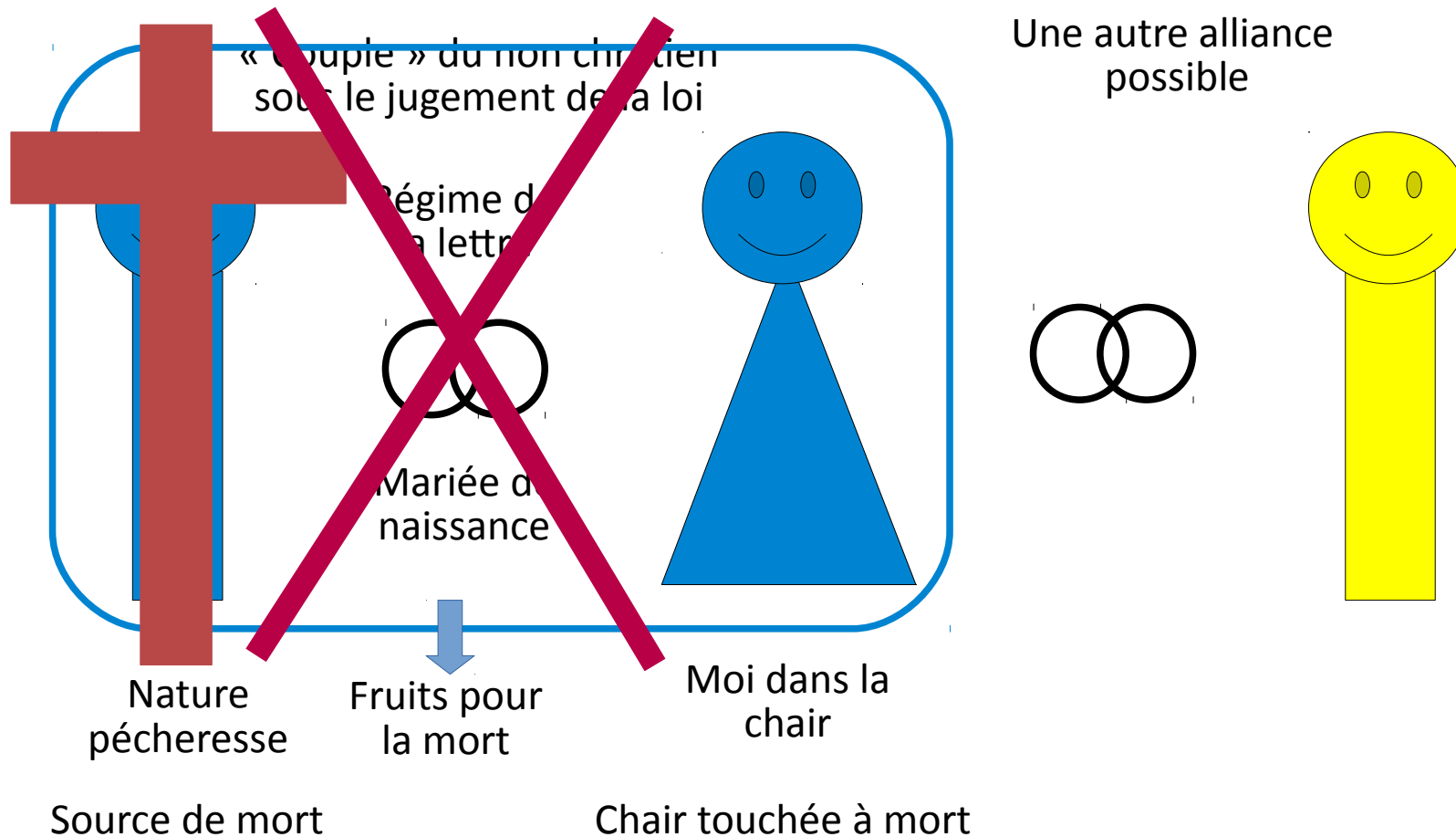
*Lorsque nous étions sous l'emprise de la chair, les passions des péchés provoquées par la loi agissaient dans nos membres en nous faisant porter du fruit pour la mort.*



*Si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui le liait à son mari.*

*Si le mari meurt, elle est libérée de la loi : elle n'est donc plus adultère en devenant la femme d'un autre.*

*Vous êtes morts à l'égard de la loi par le corps du Christ.*



*Pour appartenir à un autre, à celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous portions des fruits pour Dieu.*

*Nous servons sous le régime nouveau de l'Esprit.*

